

Grande boucle en forêt de chantilly

PNR Oise-Pays de France - CHANTILLY



Borne armoriée (PNROPF)



Pour découvrir les étangs de Comelles, revenir par le village d'Avilly, le château et les grandes écuries de Chantilly.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 4 h 30

Longueur : 16.2 km

Dénivelé positif : 83 m

Difficulté : Intermédiaire

Type : Départ de gare

Itinéraire

Départ : Gare de Chantilly

Arrivée : Gare de Chantilly

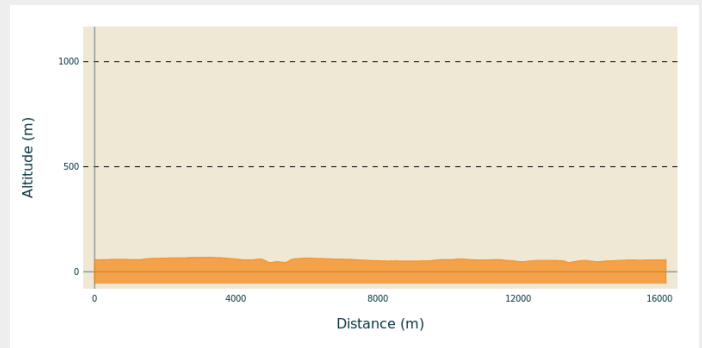
Communes : 1. CHANTILLY

2. COYE-LA-FORET

3. LAMORLAYE

4. AVILLY-SAINT-LEONARD

Profil altimétrique



Altitude min 43 m Altitude max 69 m

En sortant de la gare aller en face sur la rue des Otages. Traverser et prendre le chemin à droite. Au rond-point, traverser et prendre l'allée qui part dans la forêt à gauche. En rejoignant l'allée revêtue, aller à droite. Aller tout droit puis prendre la 3ème allée à gauche, route de l'Angle. Après la barrière aller à droite pour rejoindre le Château de la Reine Blanche. Passer devant et longer l'étangs. Arrivé à la digue, l'emprunter en allant à gauche. remonter vers la route. Passer au pied du poteau forestier et prendre la route forestière des étangs. Aller tout droit pour rejoindre le rond-point de la Table de Mongrésin.

⚠ Traverser les routes et prendre la Route des Bruyères qui part en face de la route des Etangs et qui est, au début, pavée. Prendre le 2eme chemin qui part à gauche après 700 mètres puis prendre le premier chemin à droite et admirer la borne que l'on trouve à gauche puis de chaque côté en avançant.

Trouver le 2eme chemin qui part à gauche après 1 km. Continuer tout droit jusqu'à proximité du rond-point du poteau de l'Entonnoir. Avant la barrière prendre le sentier qui part à droite et continuez à peu près en face pour contourner le rond- point très sableux et parcouru par les chevaux à l'entraînement. Continuer sur les chemins qui tournent autour du rond-point pour traverser la piste très sableuse en faisant très attention aux chevaux. Continuer sur ce chemin pour rejoindre le village d'Avilly. A l'entrée du village aller à gauche pour ⚠ traverser la route départementale et prendre la rue en face, rue de la Porte du Rond. Au bout de la rue, ⚠ traverser et prendre le chemin qui part à gauche à côté du portail. Aller tout droit jusqu'au bout du chemin. Aller à gauche pour passer devant le parking du château.

Traverser la route départementale puis prendre le 2ème chemin qui longe la route. Au niveau du rond-point de la statue de Diane, aller sur le chemin qui part à gauche. Au niveau du poteau, aller à droite sur la route du Poteau du Puit. au rond-point traverser, longer l'avenue et aller à gauche rue des Otages pour rejoindre la gare.

- Les coupes forestières (A)
- La forêt de Chantilly, forêt des princes (C)
- Borne armoriée (E)
- Jeu d'Arc (G)
- L'hippodrome (I)
- L'hippisme à Chantilly (B)
- Borne armoriée (D)
- Borne armoriée (F)
- Glacière de Chantilly (H)

Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Transports

TER Hauts-de-France, Paris, gare nord- Chantilly

Sur votre chemin...



Les coupes forestières (A)

Régulièrement, des coupes sont programmées en forêt. Ces coupes inquiètent les promeneurs mais sont nécessaires pour plusieurs raisons, notamment pour aider la forêt à se renouveler (les arbres aussi ont une durée de vie) et pour apporter une source de revenus au propriétaire. Ici, ce dernier est, depuis 1897, l'Institut de France suite au legs du duc d'Aumale. Dans son testament, celui-ci indique que l'exploitation de la forêt doit permettre de financer l'entretien du Château et des Grandes Ecuries.

Ces coupes sont programmées de manière à ne pas surexploiter ni abîmer la forêt. Historiquement, il existait deux types de coupe :

- Les coupes d'amélioration qui consistent à éclaircir chaque parcelle pour aider les plus belles tiges à grandir
- Les coupes de régénération qui consistent à dénuder toute une parcelle puis à planter de nouveaux arbres. La parcelle est ensuite protégée des grands animaux par un grillage. Cette pratique est aujourd'hui remise en cause car elle accentuerait les effets de la sécheresse sur la forêt. L'Institut de France a donc mis fin à ce type de coupe.

Crédit photo : PNROPF



L'hippisme à Chantilly (B)

En 1834, fin cavalier, le Duc d'Aumale, dernier héritier des princes, lance les courses hippiques à Chantilly. Grâce à son sol, meuble en surface, plus compact à faible profondeur et toujours bien drainé, ce massif est depuis reconnu comme un terrain idéal pour l'entraînement des chevaux de galop. Autour de Chantilly, 120 kilomètres de pistes en sable, dont la plus connue reste celle des Lions (quatre kilomètres en ligne droite), leur sont dédiés chaque matin. En circulant dans ce secteur le matin il faut faire attention de ne pas effrayer ces chevaux de course à l'entraînement.

2200 personnes vivent aujourd'hui de cette activité, autour de 3 000 chevaux

Crédit photo : PNROPF



La forêt de Chantilly, forêt des princes (C)

Propriété de l'Institut de France, la forêt de Chantilly fut aménagée sur 6 300 hectares pour la chasse à courre, d'où la présence de carrefours en étoile et de grandes allées rectilignes implantés dans le prolongement du château. Elle est majoritairement peuplée de chênes, tilleuls, hêtres et charmes, jadis traités en taillis sous futaie pour favoriser le gibier. L'aménagement forestier privilégie aujourd'hui la futaie.

Crédit photo : PNROPF

Borne armoriée (D)

L'imbrication des propriétés amenait fréquemment les seigneurs, usant de leur droit de chasse, à empiéter sur les domaines voisins des leurs. De leur côté les établissements religieux faisaient paître leurs troupeaux dans leurs bois, mais il arrivait que les animaux, mal gardés aillent goûter l'herbe du voisin. Ces incidents de chasse ou de pâturage généraient chicanes et procès dont les archives ont conservé le souvenir. Décidé à faire respecter son domaine et ses droits, le grand seigneur de la Renaissance Anne de Montmorency (1493-1567) fut le premier à faire placer des bornes de pierre entre 1537 et 1546 pour délimiter ses propriétés. Ces pierres taillées, portent le blason de sa famille sur une face et celle de l'autre propriétaire au verso. Près d'un demi-millénaire plus tard, ces blocs se dressent toujours fièrement à l'ombre des grands arbres. (source : APSOM, Croye la Forêt).

Borne armoriée (E)



Borne armoriée (F)

L'imbrication des propriétés amenait fréquemment les seigneurs, usant de leur droit de chasse, à empiéter sur les domaines voisins des leurs. De leur côté les établissements religieux faisaient paître leurs troupeaux dans leurs bois, mais il arrivait que les animaux, mal gardés aillent goûter l'herbe du voisin. Ces incidents de chasse ou de pâturage généraient chicanes et procès dont les archives ont conservé le souvenir. Décidé à faire respecter son domaine et ses droits, le grand seigneur de la Renaissance Anne de Montmorency (1493-1567) fut le premier à faire placer des bornes de pierre entre 1537 et 1546 pour délimiter ses propriétés. Ces pierres taillées, portent le blason de sa famille sur une face et celle de l'autre propriétaire au verso. Près d'un demi-millénaire plus tard, ces blocs se dressent toujours fièrement à l'ombre des grands arbres. (source : APSOM, Coye la Forêt). Ici c'est une borne chargée de marquer 3 limites de propriété.

Crédit photo : PNROPF



Jeu d'Arc (G)

L'arc est une arme de jet très efficace, utilisée depuis la nuit des temps. D'abord pratique militaire, puis sportive, il se maintient toujours de nos jours dans des enceintes spécifiques appelées « jeu d'arc », dont 17 s'observent encore sur le territoire du PNR. Les archers, regroupés en compagnies, ont continué à s'exercer sur cible dans des espaces protégés. Ces terrains sont identifiés sur les cartes anciennes dès le 18ème siècle. Alors que les coutumes, le bouquet provincial liées à ce sport sont reconnues comme patrimoine culturel immatériel de France, il est plus que nécessaire de conserver ces lieux de tradition, où se respectent, selon la devise, « l'honneur et la courtoisie ».

Crédit photo : PNROPF



Glacière de Chantilly (H)

Parmi tous les éléments de patrimoine recensés sur le territoire du Parc, il en est un particulièrement peu courant : les glacières. 19 ont été recensées, à proximité de grands édifices (châteaux, abbayes), dans des états plus ou moins bons.

Depuis des siècles, et à proximité de Paris, de nombreux personnages de pouvoir (politique, militaire, religieux, économique, juridique), se sont fait construire de grandes demeures. Leur rang et leur richesse les obligeaient à un entourage nombreux et à un style de vie fastueux. Pour pouvoir conserver la nourriture en été et servir des mets appréciés au dessert ces glacières à demi enterrées ont été construites à partir du 18ème siècle. On y entassait la glace récoltée en hiver ce qui assurait du froid en été.

Crédit photo : PNROPF



L'hippodrome (I)

L'hippodrome de Chantilly est inauguré en 1834. Il couvre 65 hectares. C'est là que se tiennent depuis 1836 le Prix du Jockey-Club pour les mâles et femelles, et depuis 1843 le Prix de Diane pour les femelles. Ces deux épreuves sont des courses de galop. Chaque année s'y déroulent 42 journées de courses. Propriété de l'Institut de France, il est géré par France Galop pour l'entretien des pistes et les jours de courses.

Après le premier tracé datant de 1834, le tracé des pistes actuelles date de 1879. Celles-ci sont à l'origine toutes en herbe et mesurent 25 à 30 mètres de large.

Afin de remplacer les premières tribunes provisoires construites en 1835, le duc d'Aumale, propriétaire du terrain, fait édifier deux nouvelles tribunes de style anglo-normand en 1847.

Celles-ci sont reconstruites par Honoré Daumet, architecte du château de Chantilly en 1881. Le bâtiment de pesage est pour sa part construit en 1891. La tribune du comité, ancienne tribune du prince, est reconstruite en 1911 par l'architecte Saint-Ange. L'ensemble est inscrit Monument historique.

Crédit photo : PNROPF